

# NOTE SUR LES CORTES DE VALLADOLID (1295)

por

**JEAN GAUTIER-DALCHÉ**  
(Université de Nice)

Je me suis proposé, en hommage à la mémoire du regretté Derek. W. Lomax, d'apporter quelques éclaircissements sur les Cortes tenues à Valladolid en 1295. Mes observations concernent d'une part leur déroulement et leur durée, d'autre part la représentation et la participation du clergé, de la noblesse et des villes à cette assemblée.

## **I. Déroulement et durée des Cortes**

Selon Antonio Benavides, qui ne fournit aucune preuve à l'appui de cette assertion, les Cortes ont commencé à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août. Il n'indique pas quand elles se sont terminées<sup>1</sup>. Je tenterai en m'appuyant sur la chronique de Ferdinand IV et sur les sources diplomatiques d'en préciser, autant que faire se peut, la chronologie.

María de Molina, alors à Tolède, avait invité les *concejos* à désigner leurs représentants aux Cortes et à les envoyer à Valladolid où ils devaient se réunir le jour de la Saint Jean, soit le 24 juin. Les intrigues de l'infant don Enrique et la rébellion de Diego López de Haro et de Juan Núñez de Lara ont retardé l'ouverture de l'assemblée<sup>2</sup>.

D'après la chronique de Ferdinand IV, la reine arriva à Valladolid, où elle ne fut pas accueillie sans difficulté, la veille de la Saint Jean. Elle était

<sup>1</sup> ANTONIO BENAVIDES, *Memorias de D. Fernando IV de Castilla*, Madrid, 1960, t. 1, p. 8, note 16. Son point de vue a été repris par CESAR GONZÁLEZ MINGUEZ, *Fernando IV de Castilla (1295-1312). La guerra civil y el predominio de la nobleza*. Universidad de Valladolid, 1976, p. 35.

<sup>2</sup> *Crónica del rey don Fernando cuarto*, in *Crónicas de los reyes de Castilla*, éd. Cayetano Rosell, Madrid, 1953, t. 1, p. 94.

accompagnée par plusieurs prélats et *ricos hombres*, ainsi que par les Maîtres des Ordres de Santiago, Calatrava, Alcántara et du Temple, et par le prieur de celui de Saint Jean. Peu après elle reçut une sorte d'ultimatum de Diego López de Haro et de Juan Núñez de Lara. Ils exigeaient qu'elle quitte Valladolid pour Burgos et qu'elle ne réunisse pas les Cortes, sinon ils reconnaîtraient pour roi Alphonse de la Cerda. Après avoir pris conseil des *ricos hombres*, la reina décida de négocier. A cet effet, elle envoya auprès des rebelles le Maître de Calatrava et Pedro Díaz de Castañeda qui, au lieu de remplir leur mission se rallièrent aux révoltés dont ils défendirent les prétentions à leur retour. Cependant María de Molina fit face et décida de maintenir la convocation des *concejos* aux Cortes mais elle fut obligée de composer avec don Enrique qui obtint la garde du royaume tandis qu'elle conservait celle de son fils. L'infant rejoignit alors Valladolid<sup>3</sup>.

Les *personeros* ou *procuradores* des *concejos* –les deux termes sont équivalents– gagnèrent peu à peu la ville de l'Esgueva<sup>4</sup>. Ceux de 34 communautés urbaines des royaumes de Leon et de Galice s'y trouvaient sans doute dès avant le 12 juillet, date de la charte constitutive de leur *hermandad*. La formule qui figure dans le préambule de ce document ne me paraît pas laisser de doute sur le fait qu'ils avaient été appelés à siéger aux Cortes: "Sepan... que fuimos ajuntados en Valladolid para firmar et poner todas las cosas que fueron servicio de Dios et del Rey, et a guarda de su señorío et de toda la tierra"<sup>5</sup>. Le 19 juillet les *personeros* de Burgos, qui étaient donc arrivés à Valladolid, obtenaient une réponse favorable, consignée dans une charte, à une requête du *concejo* de la ville qui sollicitait l'autorisation d'élire chaque année 4 *alcaldes ordinarios*<sup>6</sup>.

Les *procuradores* se sont certainement concertés entre eux avant l'ouverture "officielle" des Cortes. On lit en effet dans la chronique que les représentants des *concejos* de Tolède, de l'évêché de Cuenca et ceux d'Ávila s'étaient mis d'accord pour ne pas reconnaître l'infant Enrique comme gardien du royaume et de quitter Valladolid. María de Molina les fit appeler auprès d'elle et les pria de n'en rien faire: "e rogoles mucho afincadamente que non se fuesen nin ficiesen ninguna cosa contra don Enrique fasta que todos en un ayuntamiento tomasen por rey a don Fernando, su fijo, ante que se partiesen los de la tierra de aquel ayuntamiento sobre que eran llamados...". Il semble que la reine ait dû user de son autorité pour les convaincre: "e ellos por su mandado ovieronlo de consentir"<sup>7</sup>. Cette rencontre a dû

<sup>3</sup> *Crónica*, p. 94-95.

<sup>4</sup> *Crónica*, p. 95: "e llegaron y los concejos de Castilla e de León e de Galicia e de las Extremaduras e del arzobispado de Toledo".

<sup>5</sup> ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, t. II, doc. IV, p. 7. La formule est sans doute celle qui figurait dans la lettre de convocation aux Cortes.

<sup>6</sup> Id. doc. V, p. 12.

<sup>7</sup> *Crónica*, p. 95.

avoir lieu après l'arrivée à Valladolid de don Enrique et d'une partie au moins des *personeros* et avant que les Cortes n'aient commencé comme le montrent les paroles de la reine: "fasta que todos en un ayuntamiento". Il est impossible de préciser davantage.

L'ouverture de la session n'a pas suivi immédiatement le consentement obtenu par María de Molina. En effet une fois réglée cette affaire, survint la nouvelle que l'infant don Juan, frère de Sancho IV, avait rencontré à La Guardia le roi Denis de Portugal qui avait décidé de soutenir ses prétentions à la couronne de Castille et de León. Le souverain avait écrit aux *concejos* voisins de la frontière du Portugal pour leur demander de prendre don Juan pour roi et seigneur. María de Molina aussitôt avertie envoya "sus cartas del Rey e suyas a los concejos de frontera de Portugal en que les envió decir que guardasen al rey don Fernando lo que eran tenudos de guardar a su rey e a su señor, e si algunas cartas oviesen del Rey de Portugal e del infante don Juan que gelas enviasen". Les *concejos* lui envoyèrent effectivement quelques unes des lettres qu'ils avaient reçues<sup>8</sup>.

Une partie des *procuradores* paraissent avoir accueilli favorablement les arguments en faveur des prétentions de l'infant don Juan qui leur furent présentés par quelques-uns de ses partisans, sans doute ici encore au cours de réunions particulières<sup>9</sup>. Ces manoeuvres furent déjouées par le discours que prononça la reine lors de ce qui a été sans doute la séance inaugurale des Cortes. Elle montra d'abord aux représentants des villes "*do estaban todos ayuntados en las cortes*", les lettres des *concejos* de la frontière du Portugal, puis elle leur demanda "mucho homillosamente que guardasen señorío del rey don Fernando su fijo" et leur rappela ce qu'avaient fait leurs prédécesseurs pour le roi Ferdinand III. Elle ne doutait pas que, grâce à Dieu, son fils ressemblerait à son bisaïeul, et que cela dépendrait de la façon dont il aurait été élevé. Ils devaient "garder la seigneurie" de Ferdinand IV d'abord parce que c'était conforme au droit; ensuite pour donner un bon exemple au monde, et laisser d'eux une bonne réputation à leurs descendants. Enfin s'ils adoptaient cette voie ils y trouveraient avantage "ca todas las cosas en que les él pudiese facer merced, que gela faría"<sup>10</sup>.

Les *procuradores* se réunirent seuls pour préparer leur réponse qu'ils apportèrent ensuite à María de Molina: "*e ellos ovieron su acuerdo, e respondieron la que fuese cierta que nunca otra carrera tomarían sinon la del rey su fijo, e que del infante don Juan nin de otro ninguno, que non toviese rescelo, ca conoscian todas las cosas que ella decia, e tenian que así lo devian facer*"<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> *Crónica*, p. 96: "algunos de aquellos que estaban en las Cortes fablaban con los procuradores que tomasen aquella voz que tomaba el infante don Juan, e señaladamente era uno de los que esto fablaban Aparicio Martínez de León".

<sup>10</sup> *Crónica*, p. 95.

<sup>11</sup> Ibid.

María de Molina reprit ensuite la parole pour fixer, en quelque sorte, l'“ordre du jour” des Cortes. On discuterait d'abord des “cosas generales” puis la reine recevrait tour à tour les *personeros* de chaque *concejo* qui présenteraient leurs demandes particulières: “E ella dijoles mas, que desque las cosas generales fuesen ordenadas e puestas e otorgadas a todos *en comunal*, que cada uno dellos viniesen a ella e que les mostrasen sus haciendas de cada concejo por e que les faria el Rey merced”<sup>12</sup>.

Par “cosas generales”, il faut, je pense, entendre, comme le montre la suite du récit de la chronique: la reconnaissance par les Cortes de Ferdinand IV comme roi, celle de l'infant Enrique en qualité de tuteur de son neveu et de gardien du royaume, le vote de la *moneda forera*, et enfin la réponse du souverain aux demandes présentées par les *concejos*.

On ne s'avancera peut-être pas trop en supposant que la séance consacrée aux “choses générales” était prévue pour le lendemain: la reine avait certainement hâte d'en finir. Avant qu'elle ne commence –la veille ou le jour même?– les *personeros* “ordenaron sus peticiones para el Rey, señaladamente que oviese la guarda de los reinos don Enrique con la reina, e ella que criase al Rey e lo toviese en su guarda, e otrosi pidieronla que les otorgase sus fueros e otras peticiones muchas”<sup>13</sup>. Ils décidèrent aussi de ne pas accepter que l'archevêque de Tolède, les autres prélats et les Maîtres des Ordres militaires participent aux délibérations sur les “cosas generales”<sup>14</sup>. Exerçant sur elle un véritable chantage, ils firent dire à la reine “que les enviase de su casa, ca si y estudiesen, que non vernian y en ninguna guisa, e que luego se irian para sus tierras”<sup>15</sup>. La séance devait donc avoir lieu dans la demeure de la reine et les *procuradores* s'étaient réunis ailleurs. María de Molina céda. Elle persuada les prélats et les Maîtres, qui attendaient avec elle l'arrivée des *procuradores*, de se retirer chez eux<sup>16</sup>.

Ayant obtenu satisfaction, les représentants des villes se rendirent alors chez la reine<sup>17</sup>. Il semble qu'ils lui auraient d'abord “montré toutes leurs pétitions”. Elle les entérina au nom du roi, son fils<sup>18</sup>. Ces pétitions reçurent alors force de loi sous la forme d'un *ordenamiento*. C'est ensuite seulement

<sup>12</sup> *Crónica*, p. 95-96.

<sup>13</sup> *Crónica*, p. 96. Le texte porte seulement “Et despues de esto”, c'est à dire après la séance inaugurale.

<sup>14</sup> “e este día non quisieron que el arzobispo nin los obispos nin los maestros fuesen en esto” (*Ibid*).

<sup>15</sup> *Ibid*.

<sup>16</sup> *Ibid*. “e ella con su buen entendimiento fabló con ellos, e rogoles que se fuesen para sus posadas fasta que pasase aquello; e ellos veyendo que lo facia con bien, ficieronlo asi”.

<sup>17</sup> *Ibid*. “e de si ellos vinieron”.

<sup>18</sup> *Ibid*. e mostraronle todas sus peticiones, e la Reina otorgolas todas por el Rey”.

qu'ils auraient fait allégeance à Ferdinand IV, puis lui auraient accordé une *moneda forera*<sup>19</sup>.

Comme elle s'y était engagée, María de Molina, une fois les affaires générales réglées, reçut les uns après les autres les *procuradores* des différents *concejos*: "e ella oyolos bien a cada uno, e librabalos, e cada día estava en su libramiento desde la mañana fasta hora de nona, que nunca se levantaba de un lugar"<sup>20</sup>. Cette dernière période de la session des Cortes s'est vraisemblablement étendue sur plusieurs jours, si assidue qu'ait été la reine à son "libramiento", étant donné le nombre des *concejos* qui étaient représentés à Valladolid<sup>21</sup>. La chancellerie royale établissait, sans doute, au fur et à mesure, les actes para lesquels il était donné satisfaction aux demandes des représentants des villes et elle leur remettait aussi un exemplaire de l'*ordenamiento*<sup>22</sup>. Les sources diplomatiques disponibles fournissent les dates de quelques-uns de ces documents. Ils s'échelonnent entre le 3 et le 12 août et les Cortes y sont toujours mentionnées<sup>23</sup>. Elles disparaissent de la documentation après le 12 août<sup>24</sup>. On peut donc considérer qu'elles se sont terminées aux alentours de cette date.

Il est plus difficile de déterminer quand elles ont commencé. Les seuls points de repère dont on dispose sont la charte du 19 juillet autorisant le

<sup>19</sup> Ibid. "e alli le rescibieron todos por señor e por rey, e prometieron de le guardar su señorío, e luego le dieron una moneda forera que es conocimiento de señorío".

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Sur ce nombre, vid, *infra*.

<sup>22</sup> La charte confirmant à Oviedo son *fuero* qui avait été "montrée" au souverain par les *personeros* que le *concejo* de la ville avaient envoyés "a mis cortes que agora fiz en Valladolid" et l'exemplaire de l'*ordenamiento* destiné au même *concejo* portent la même date: le 8 août. Les deux documents in ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, docs. XIII, p. 22 et XIV, p. 23.

<sup>23</sup> Outre les deux documents cités dans la note précédent: confirmation le 3 août aux Sévillans de leurs franchises, privilèges, *fueros*, franchises et liberté "con acuerdo e con consentimiento de la reyna donna María, del infante don Enrique nuestro tio et del maestro de Calatrava nuestro amo et de los ricos omes, et de los otros omes buenos que están con nusco a Valladolid a las Cortes que fisiemos (ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. VIII, p. 17); privilège à Santander à la demande des *personeros* du *concejo* "a estas Cortes que yo fise en Valladolid", le 7 août (MANUEL VAQUERIZO GIL, ROGELIO PEREZ BUSTAMANTE, *Colección diplomática del Archivo municipal de Santander. Documentos reales (XIII-XVI)*, Santander, 1977, doc. 1, p. 63); *ordenamiento* destiné à Cuéllar, daté du 7 août (*Colección diplomática de Cuéllar*), éd. ANTONIO UBIETO ARTETA, Ségovic, 1961, doc. 44, p. 99); *ordenamiento* à Burgos, 8 août (*Cortes de los antiguos reinos de León y de Castilla*), t. 1, XXII, p. 133); privilège concédé à Séville, le 10 août "cuando fisiemos las Cortes" (ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. XV, p. 31); *ordenamiento* destiné à Medina de Rioseco, le 12 août (ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. XIX, p. 36).

<sup>24</sup> 11 août, charte répondant à des demandes du clergé (ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, XVII, p. 33) et confirmation des privilèges des évêques de Carthagène (id., XVII, p. 33; 14 et 18 août, confirmation des privilèges de l'église et du chapitre d'Osma (id. XXI, p. 39, XXIII, p. 41, XXIV, p. 42).

ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, V, p. 12 et VIII, p. 17.

*concejo* de Burgos à élire 4 *alcaldes ordinaires* et celle qui confirme les privilèges de Séville du 3 août<sup>25</sup>. Dans la première, il n'est pas fait référence aux Cortes. Elles ont donc débuté après le 19 juillet et avant le 3 août. Les "cosas generales" ont occupé trois séances. Les deux premières ont pu avoir lieu le même jour, la dernière le lendemain<sup>26</sup>. Si les *procuradores* de Séville ont été les premiers à avoir été reçus par María de Molina, les Cortes auraient commencé le 31 juillet<sup>26</sup>. Je ne me dissimule pas que la découverte de nouvelles chartes concédées lors des audiences de la reine pourrait, bien entendu, amener à avancer un peu cette date et à reculer légèrement celle des ultimes *libramientos*. Dans l'état actuel des connaissances, il semble plausible d'attribuer une durée de moins de deux semaines aux Cortes de 1205. Pendant le laps de temps qui s'est écoulé entre l'arrivée des premiers *procuradores* –dans les premiers jours de juillet?– et leur ouverture, les représentants des villes se sont concertés au cours de réunions<sup>27</sup>.

## II. La représentation et la participation du clergé, de la noblesse et des villes

A ces Cortes, lit-on dans la *Crónica de los reyes de Castilla* de Jofre de Loaysa, "interfuerunt multi prelati, barones ac nuntii comunitatum seu conciliorum regni Castellae et Legionis"<sup>28</sup>. Leur composition n'a donc pas été initialement différente de ce qu'elle était traditionnellement. Par contre seuls les *personeros* des *concejos* ont participé aux décisions importantes.

Les prélats présents à Valladolid avaient été, on l'a vu, écartés des délibérations consacrées aux "cosas generales". Cela a suscité la protestation de don Gonzalo García Gudiel, archevêque de Tolède qui en a fait dresser acte public à toutes fins utiles, le 16 août. Il y précise que "non fuemos llamados a consejo, ni a los tratados sobre los fechos del regno, ni sobre las otras cosas que hi fueron fechas, et sennaladamente sobre los fechos de los concejos de las hermandades, et de las peticiones que fueran fechas de su parte; et sobre los otorgamientos que les ficieron, et sobre los privilegios que por este razon les fueron otorgados, mas ante fuemos ende apartados, et estranados, et sacados expresamente nos, et los otros perlados, et ricos omes et los fijosdalgo"<sup>29</sup>. En revanche rien n'interdit de penser qu'ils ont assisté à la première séance de l'assemblée bien que la chronique de Ferdinand IV n'y signale pas leur présence<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> Vid. *supra*.

<sup>26</sup> Le privilège ayant été expédié le 3 août, il n'est pas interdit de fixer à la veille la réception des *procuradores*.

<sup>27</sup> On a vu que les *personeros* des *concejos* de Galice et de León étaient à Valladolid le 12 juillet.

<sup>28</sup> *Crónica de los reyes de Castilla*, éd. ANTONIO GARCÍA MARTÍNEZ, Murcia, 1961, p. 150.

<sup>29</sup> ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, XXII, p. 40.

<sup>30</sup> C'est seulement "este día" et non à la séance inaugurale que les *procuradores* se sont opposés à la présence des prélats et des maîtres des Ordres.

Dès que María de Molina a eu achevé de recevoir les *procuradores*, les prélats, sans doute parce qu'ils n'avaient plus à craindre leurs réactions, ont demandé collectivement au souverain de mettre fin aux abus dont le clergé était victime. Une charte datée du 11 août leur a donné satisfaction<sup>31</sup>. Il ne s'agit pas, comme le croit César González Mínguez, d'un *ordenamiento* promulgué en Cortes<sup>32</sup>. En revanche il n'y a pas de raison de douter que les prélats qui y sont nommés comme étant venus auprès du roi sont ceux qui avaient été appelés à siéger aux Cortes. Il s'agit de l'archevêque de Tolède, des évêques de Palencia, d'Astorga, de Tuy, de Badajoz, des abbés de Sahagún et de Valbuena, des *procuradores* "de los otros obispos e perlados, e de los cabildos, e de la clerecia de todos nuestros regnos"<sup>33</sup>. Dans l'exemplaire de ce pseudo-*ordenamiento* destiné à l'évêque de Palencia est omis, et "de toda la clerecia" est remplacé par "de las eglesias". Ces différences sont probablement le fait des scribes de la chancellerie. On sait par ailleurs que les évêques d'Osma, Avila et Coria étaient à Valladolid lors des Cortes mais ils avaient pu repartir avant le 11 août<sup>34</sup>. Par conséquent sur les 28 archevêques et évêques des royaumes de Castille et de Leon, 8 au maximum se sont doc rendus personnellement à Valladolid, et deux abbés seulement.

Wladimir Piskorski a attiré l'attention sur la convocation aux Cortes pour la première fois en 1295 de représentants des chapitres et du clergé paroissial<sup>35</sup>. Il n'est pas fait état de leur convocation ni de leur participation aux débats dans les sources narratives dont le silence autorise à penser qu'ils ont fait corps avec les prélats et n'ont pris aucune initiative particulière.

Les Maîtres des Ordres militaires avaient un statut hybride: par leur naissance, ils appartenaient à la haute noblesse et par leur statut à l'ordre ecclésiastique. Ils étaient tous avec la reine à Valladolid avant que n'arrivent les *procuradores* des *concejos*: "E eran con la reina... los maestros de la caballería de Uclés, e de Calatrava e de Alcántara, e del Temple, e el prior de Sant Juan"<sup>36</sup>. Les sources ne nous apprennent rien sur leur participation aux Cortes. Ils n'apparaissent pas dans la protestation de l'archevêque de Tolède.

<sup>31</sup> ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. XVII, p. 33.

<sup>32</sup> CÉSAR GONZÁLEZ MÍNGUEZ, *o.c.* note 1, p. 36: "En las Cortes de Valladolid de 1296 se hicieron dos ordenamientos, uno de carácter general y otro que afectaba especialmente al estamento eclesiástico". La charte du 11 août ne fait pas mention des Cortes.

Document cité note 31 *supra*.

<sup>33</sup> *Colección diplomática de Cuéllar*, éd. ANTONIO UBIETO ARTETA, Ségovia, 1961, doc. 46, p. 103; ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. XXIII, p. 41; *Crónica del Rey don Fernando Cuarto*, p. 95. L'évêque de Palencia est également omis dans le texte destiné à la cathédrale de Burgos (F. JAVIER PEREDA LLANERA, *Documentación de la Catedral de Burgos (1294-1316)*, Burgos, 1984, doc. 309, p. 24).

<sup>34</sup> *Crónica*, p. 94.

<sup>35</sup> WLADIMIR PISKORSKI; *Las Cortes de Castilla*, Barcelona, 1930, p. 32.

<sup>36</sup> *Crónica*, p. 94.

La représentation de la noblesse a certainement été réduite en raison de l'attitude prise par de Diego López de Haro, Juan Núñez de Lara et l'infant don Juan. Dans le passage de la chronique de Ferdinand IV où sont énumérés les hauts personnages qui se trouvaient à Valladolid avec María de Molina, sont cités: "Pedro Díaz de Castañeda e Lope Gutiérrez de Villalobos e don Juan Fernández, e todos los vasallos del infante don Pedro e del infante don Felipe"<sup>37</sup>. Pedro Díaz et Lope Gutiérrez étaient des *ricos hombres*<sup>38</sup>. Selon l'archevêque de Tolède, les "ricos omes et los fijosdalgo" ont été exclus, comme les prélats, de la séance où les *procuradores* ont soumis leurs "pétitions" à l'approbation de la reine. Les *fijosdalgo* étaient peut-être les vassaux des infants Pedro et Felipe. Rien ne permet cependant d'en avoir la certitude. On remarquera, d'autre part, que, pour l'auteur de la chronique de Ferdinand IV, c'est des prélats seuls et des Maîtres que les *personeros* des villes ont exigé l'exclusion, et que c'est à eux seuls que la reine a demandé de se retirer chez eux<sup>39</sup>. Bien que la chronique ait été écrite une cinquantaine d'années après les événements, on peut penser que si *ricos hombres* et *fijosdalgos* s'étaient élevé violemment contre leur mise à l'écart des débats, il en serait resté quelque trace. Leur manque de réaction pourrait témoigner d'un désintérêt pour l'institution des Cortes<sup>40</sup>.

On ignore combien de *concejos* ont envoyé leurs *procuradores* aux Cortes. Le chroniqueur de Ferdinand IV affirme que ceux d'Andalousie ne furent pas représentés parce que "avian muy grand guerra con los moros"<sup>41</sup>. La guerre n'a affecté que la région de Jaén et n'a empêché la venue des *personeros* d'une partie au moins des *concejos* andalous<sup>42</sup>. Pour le León et la Galice, ce sont 34 communautés urbaines qui ont envoyé leurs mandataires à Valladolid<sup>43</sup>. Peut-être n'est-ce pas trop s'avancer que d'évaluer à une centaine les *concejos* convoqués aux Cortes. Chacun ayant délégué de 2 à 7 *procuradores*, le nombre de ces derniers s'élevait vraisemblablement à plus de 200, et dépassait sans doute de beaucoup celui des prélats, des Maîtres des Ordres, des représentants des chapitres, de la *clerecías* et des nobles<sup>44</sup>.

<sup>37</sup> *Crónica*, ibid. Les infants Pedro et Felipe étaient les frères cadets de Ferdinand IV.

<sup>38</sup> Sur les deux lignages des Castañeda et des Villalobos, vid. SALVADOR DE MOXÓ, "De la nobleza vieja a la nobleza nueva. La transformación nobiliaria castellana en la Baja Edad Media". in *Cuadernos de Historia. Anejos de la revista HISPANIA*, 3 (1969), p. 152-155 et 101-105.

<sup>39</sup> *Crónica*, p. 36.

<sup>40</sup> Les nobles n'avaient pas besoin des Cortes pour exprimer leurs revendications.

<sup>41</sup> *Crónica*, p. 95.

<sup>42</sup> Cf. CÉSAR GONZÁLEZ MÍNGUEZ, *Fernando IV de Castilla (1295-1312). La guerra civil y el predominio de la nobleza*, p. 35.

<sup>43</sup> Vid. *supra*.

<sup>44</sup> Burgos: 7 *procuradores* (ANTONIO BENAVIDES, *Memorias*, doc. V, p. 12; Seville: 3 (Id., doc. XV, p. 31); Oviedo; 2 (XIV, p. 23); Santander; 2 (MANUEL VAQUERIZO GIL, ROGELIO PÉREZ BUSTAMANTE, *Colección diplomática del Archivo municipal de Santander. Documentos reales (XIII-XVI)*, Santander, 1977, doc. 1. p. 63).